



APPEL À CANDIDATURES

**pour la mise en œuvre du parcours de formation
initiale des structures labellisées
« Accompagnement généraliste » dans la région
Pays de la Loire**

Introduction : présentation du dispositif Guid'Asso

Fruit d'un travail de co-construction entre les services de l'État et Le Mouvement Associatif, le réseau Guid'Asso porte un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations loi 1901 ou de droit local d'Alsace-Moselle.

Il est composé de structures locales diverses (associations, institutions, mairies, etc.) qui accueillent, orientent, informent et accompagnent toute personne désireuse de s'informer ou investie dans la vie associative - bénévoles, dirigeants associatifs, porteurs de projet, collectivités - quels que soient le domaine d'intervention et le territoire d'implantation.

Le service proposé dans ce cadre est accessible à tou-te-s, sans condition, selon le principe d'universalité.

L'objectif est de mettre en œuvre une politique de l'accompagnement associatif agile et renouvelée qui permette une réponse adaptée aux besoins des porteurs de projets et des associations tout au long de leurs parcours de vie, favorise de manière structurelle leur renforcement et soutienne le développement du tissu associatif local.

Composition du réseau

Les structures qui composent le réseau sont labellisées par l'État autour de **4 missions** :

- **Orientation** : orienter les associations ou les porteurs de projets vers le bon interlocuteur
- **Information** : délivrer les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative ; expliquer les démarches essentielles ; orienter vers un autre interlocuteur si besoin
- **Accompagnement généraliste** : accompagner les associations de tous secteurs, sur tous sujets, après évaluation de leurs besoins (conseils et suivi adaptés)
- **Accompagnement spécialiste** : accompagner les associations sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique (conseils et suivi adaptés)

Animation du réseau

Le réseau est animé dans chaque département par un binôme constitué d'un représentant de l'État (délégué.e départemental.e à la vie associative) et d'un partenaire associatif ou un consortium associatif. Une coordination régionale est également assurée par un binôme composé d'un représentant de l'État (délégué.e régional.e à la vie associative) et du Mouvement associatif des Pays de la Loire.

1 – Objet du présent appel à candidatures

Les structures labellisées pour assurer la mission « Accompagnement généraliste » ont l'obligation de suivre un parcours de formation initiale, composé de 9 modules thématiques au total.

Ce parcours de formation sera commun à l'ensemble des structures labellisées dans la région, soit environ 15 structures en 2023, pour 7 des 9 modules thématiques (2 modules seront mis en œuvre à l'échelle départementale) et organisé en 3 journées complètes en présentiel et 2 demi-journées en visio.

Cet appel à candidatures a pour objet d'identifier et sélectionner les formateurs ou formatrices qui pourront préparer et animer chaque module de formation de ce parcours régional.

2 – Rôle et missions des formateurs/formatrices

2.1 - Préparation et animation de modules de formation thématiques

Les formateurs et formatrices s'engagent à construire, préparer et animer le ou les module(s) thématiques pour lesquels ils auront candidaté et auront été sélectionnés :

- Définir les objectifs d'acquisition de connaissances et de compétences liés au(x) module(s) ;
- Concevoir la trame pédagogique du ou des modules (différentes séquences, modalités d'animation, outils et supports de formation) ;
- Tenir compte des résultats de la collecte, en amont des formations, des grilles d'auto-positionnement des stagiaires pour adapter cette ou ces trames au niveau de connaissances et de compétences de ces derniers ;
- Animer et mettre en œuvre le ou les modules de formation ;
- Préparer et faire un bilan du ou des modules de formation avec les stagiaires in situ.

Les formateurs et formatrices candidats sont invités à se positionner sur des « lots » de formation, les différents modules thématiques n'étant pas tous indépendants les uns des autres mais faisant partie intégrante d'un parcours global de formation.

Ainsi, certains modules ont été regroupés sur des journées pour favoriser la complémentarité et la cohérence entre les thématiques abordées alors que d'autres modules restent sur des demi-journées.

Le parcours de formation régional et ses différents modules thématiques sont ainsi prévus de la manière suivante :

| Calendrier | Modules | Thématiques | Objectifs | Contenus | Format et durée |
|---|---------|----------------------------|---|--|---|
| Jour 1 – semaines 2 ou 3 en novembre 2023 | M1 | Création d'une association | Savoir accompagner la création d'une association, en vérifiant que l'objectif du projet est compatible avec la loi 1901, jusqu'à la déclaration | <ul style="list-style-type: none"> De l'idée à la réalisation : le projet associatif (dont méthodo de projet) Les formalités Rédaction des statuts présentation des autres formes juridiques pour les porteurs de projet + réorientation avec acteurs concernés | 1 journée complète en présentiel à Angers (de 9h à 17h) |
| | M2 | Fonctionnement associatif | Maîtriser les bases juridiques nécessaires à la bonne marche d'une association. Intégrer le rôle des différents organes internes à une association. Identifier les points de vigilance dans la vie d'une association. | <ul style="list-style-type: none"> Contenu et rôle des statuts dans la vie d'une association Organes de décisions : bureau / Conseil d'administration / AG (divers modèles possibles) Déroulement d'une Assemblée générale Organisation d'une manifestation / réglementation | |
| Jour 2 – décembre 2023 | M4 | Responsabilité | Maîtriser les règles juridiques de la responsabilité pénale et civile des dirigeants associatifs Connaître les risques et les assurances concernant les activités des membres de l'association | <ul style="list-style-type: none"> Responsabilité de la personne morale et des dirigeants Quelle assurance pour mon association ? Cas particulier d'une manifestation | 1 demi-journée en visio (de 9h à 11h30) |
| Jour 3 – janvier 2024 | M3 | Bénévolat et volontariat | Connaître les droits et obligations des bénévoles et les principaux dispositifs favorisant l'engagement bénévole ou volontaire | <ul style="list-style-type: none"> Droits et obligations des bénévoles (notamment des dirigeants) Les mineurs dans les associations Remboursement des frais de bénévoles Les dispositifs favorisant l'engagement : congés et CEC Le service civique | 1 journée complète en présentiel (lieu à définir) (de 9h à 17h) |

| Calendrier | Modules | Thématiques | Objectifs | Contenus | Format et durée |
|-----------------------|---------|---------------------------------------|--|---|---|
| | M5 | Association employeur | Savoir accompagner l'association à se poser les bonnes questions avant d'embaucher (le besoin, démarches, coûts de l'emploi...) Aider à sécuriser la relation entre bénévoles et salariés Comprendre les obligations, les droits et les responsabilités de chacun. Donner les moyens aux dirigeants de gérer l'emploi (suivi du contrat, évaluation, formations) | <ul style="list-style-type: none"> • Différentes étapes de la création d'emploi • Responsabilité d'employeurs / convent° collectives • La formation des salariés • Le contrat de travail + statut spécifique (auto-entrepreneur, intermittent...) • Aides à l'embauche • Les outils de gestion de l'emploi (Impact Emploi, chèque emploi associatif, Guso,...) • Rupture du contrat de travail | |
| Jour 4 – février 2024 | M6 bis | Approche des modèles socioéconomiques | Maîtriser les notions clé des modèles socioéconomiques et connaître quelques outils d'analyse | <ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un modèle socioéconomique • Différents types de modèles • Outils d'analyse | 1 demi-journée en visio (de 9h à 11h30) |
| Jour 5 - mars 2024 | M6 | Finance / Gestion | Aider l'association à s'approprier les différents outils de gestion financière, leur rôle et leur utilisation dans le pilotage d'une association. | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de trésorerie • Réalisation d'un budget prévisionnel • Les comptes annuels : compte de résultat / bilan • Cas pratiques | 1 journée complète en présentiel (lieu à définir) (de 9h à 17h) |
| | M8 | Outils à disposition des associations | Découvrir et comprendre les usages des outils collaboratifs (ex: gestion de projets, agenda/réunion, visio...). Améliorer son travail collaboratif | <ul style="list-style-type: none"> • Outils collaboratifs de gestion d'une association • Dont outils numériques | |

2.2 - Coordination, évaluation et contribution à l'amélioration continue du parcours de formation

Les formateurs et formatrices sélectionnés s'engagent à participer aux temps de coordination et d'évaluation organisés à l'échelle régionale dans une perspective d'amélioration continue du parcours de formation.

Ces temps sont évalués, de façon prévisionnelle, comme suit :

| Période | Objectifs | Durée |
|-------------------------|--|--|
| Fin juin- début juillet | Réunion de rencontre avec les formateurs et formatrices sélectionnés | ½ journée en visio |
| Septembre | Réunion de coordination pour harmoniser la préparation et le déroulé des différents modules et séquences et bâtir des outils communs qui serviront de fil rouge | 1 journée en présentiel ou ½ journée en visio |
| Janvier | Réunion à mi-parcours pour faire un bilan d'étape intermédiaire et faire d'éventuels ajustements, si nécessaire, avec les premiers retours d'expérience | ½ journée en visio |
| Mai ou juin | Réunion de bilan et d'évaluation pour partager les constats et retours d'expérience, identifier les besoins non couverts et envisager les suites et perspectives | 1 journée en présentiel ou ½ journée en visio |
| Total | | 3 jours au maximum |

Ces temps de réunion seront rémunérés sur les bases indiquées dans la partie 5 portant sur les dispositions financières.

3 – Critères d'éligibilité

Sont éligibles à cet appel à candidatures, les personnes morales de droit public, les associations, les fondations et les entreprises solidaires d'utilité sociale bénéficiant de l'agrément prévu par l'article L3332-17-1 du code du travail.

Pour les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées, elles devront en outre respecter les conditions suivantes :

- Respecter des règles de nature à garantir la transparence financière ;
- Respecter les principes du contrat d'engagement républicain.

Pour les associations et les fondations, elles devront également respecter les conditions suivantes :

- Répondre à un objet d'intérêt général ;
- Présenter un mode de fonctionnement démocratique ;
- Respecter des règles de nature à garantir la transparence financière ;
- Respecter les principes du contrat d'engagement républicain.

Les personnes proposées pour porter la mission de formateur ou formatrice ne pourront pas être les personnes qui portent la mission « Accompagnement généraliste » au sein de la structure et qui sont bénéficiaires de la formation.

4 – Critères d’appréciation des candidatures

Les critères de sélection des formateurs et formatrices seront fondés sur l’analyse et l’appréciation des éléments suivants :

- L’expérience confirmée dans la conception et la mise en œuvre pédagogique de formations d’adultes, que ce soit des professionnels salariés ou des bénévoles (méthodes et outils d’animation issus des pédagogies actives, capacité à prendre en compte les besoins et les expériences des participants, etc.) ;
- La très bonne connaissance de la vie associative dans son ensemble et la compréhension des enjeux de l’accompagnement des associations, notamment dans la diversité des secteurs d’activité associatifs ;
- L’expérience avérée dans le conseil et l’accompagnement aux associations afin d’être en résonance avec la mission d’accompagnement des stagiaires et pouvoir mobiliser des exemples, des mises en situation et des cas pratiques adaptés ;
- L’expertise démontrée concernant le module thématique choisi ;
- La pluralité des points de vue et approches en matière d’accompagnement des associations : à ce titre, la sélection des formateurs et formatrices essaiera de trouver un équilibre de représentation en termes de profils, réseaux, parcours et expériences afin d’apporter cette pluralité aux stagiaires.

5 – Dispositions financières

Les prestations de formation seront rémunérées sur devis et facture auprès du Mouvement associatif des Pays de la Loire, selon la grille tarifaire suivante :

- Forfait de 1000 euros par jour de formation assurée, incluant le temps de préparation pédagogique et les frais de déplacement du formateur (dans le cas d’une formation d’une demi-journée, ce forfait sera divisé par deux, soit 500 euros) ;
- Forfait de 250 euros par jour de réunion de coordination régionale pour participer, avec les autres formateurs et formatrices, à la concertation et à l’harmonisation des modules du parcours de formation ainsi qu’au bilan et à l’évaluation de celui-ci en fin de réalisation (dans le cas de réunion d’une demi-journée en visio, ce forfait sera divisé par deux, soit 125 euros). Ce forfait inclut les frais de déplacement pour les réunions sur une journée complète en présentiel ; pour les demi-journées de réunion, celles-ci seront proposées en visio donc sans déplacement requis.

6 – Constitution et transmission des dossiers de candidature

Les formateurs et formatrices qui souhaitent candidater sont invités à **compléter un dossier de candidature disponible sur la plateforme démarches-simplifiées** sur le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/guid-asso-appel-a-candidature-formation>

La date butoir pour la soumission des candidatures est fixée au **mercredi 7 juin 2023**.

Un dossier trop succinct expose l’organisme demandeur à voir sa demande rejetée.

À cet égard, toutes les pièces paraissant utiles seront avantageusement jointes au dossier.

Compte tenu du profil des intervenants attendu pour ces prestations de formation, le CV du formateur ou de la formatrice sera à joindre au dossier.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.